

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour exhorter [régime/fournisseur d'avantages sociaux] à réévaluer sa décision de ne pas couvrir les médicaments contre l'obésité homologués au Canada, dont l'efficacité a été démontrée par des données probantes.

Les principales autorités sanitaires mondiales, y compris l'Organisation mondiale de la Santé, les associations médicales américaines et canadiennes et Obésité Canada, reconnaissent que l'obésité est une **maladie chronique**. Pourtant, de nombreux systèmes de santé et payeurs continuent de suivre des croyances désuètes sans fondement scientifique, traitant l'obésité comme un échec personnel plutôt que comme une maladie légitime nécessitant des soins et un traitement. Ce point de vue **ne repose sur aucune donnée probante, en plus d'être contraire à l'éthique**; il vient renforcer les obstacles systémiques aux soins et aggraver les résultats en matière de santé pour des millions de Canadiens et Canadiennes.

Le bien-fondé de la couverture

Les [Lignes directrices canadiennes 2020 de la pratique clinique de l'obésité chez l'adulte](#), élaborées par Obésité Canada et l'Association canadienne des médecins et chirurgiens bariatriques, définissent l'obésité comme une **maladie chronique complexe et hétérogène** qui nuit à la santé, augmente le risque de complications graves et réduit l'espérance de vie. Plus de **9 millions de Canadiens et Canadiennes** sont touchés, mais **la stigmatisation et les préjugés omniprésents liés au poids continuent de limiter l'accès à des traitements fondés sur des données probantes**.

Les Lignes directrices **recommandent clairement la pharmacothérapie** comme traitement standard de l'obésité, en association avec la thérapie nutritionnelle, l'activité physique et les interventions psychologiques. L'utilisation de ces médicaments est étayée par des **données probantes de qualité** :

<p>Pour la perte de poids et son maintien :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tirzépate 5/10/15 mg par semaine (niveau 1a, très haut degré de certitude) ● Sémaglutide à 2,4 mg par semaine (niveau 1a, catégorie A) ● Liraglutide à 3,0 mg par jour (niveau 2a, catégorie B) ● Naltrexone/bupropion à 16 mg/180 mg 2 f.p.j. (niveau 2a, catégorie B) ● Orlistat à 120 mg 3 f.p.j. (niveau 2a, catégorie B) 	<p>Pour la prévention du diabète de type 2 (DT2) chez les personnes qui ont un excès de poids ou vivent avec l'obésité (IMC ≥ 27 kg/m²) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tirzépate 5/10/15 mg par semaine (niveau 2a, degré de certitude modéré) ● Sémaglutide 2,4 mg par semaine (niveau 1a, très haut degré de certitude) ● Liraglutide à 3,0 mg par jour (niveau 2a, catégorie B) ● Orlistat à 120 mg 3 f.p.j. (niveau 2a, catégorie B)
<p>Chez les personnes atteintes de DT2 (IMC ≥ 27 kg/m²) afin de favoriser la perte de poids et la maîtrise glycémique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tirzépate 5/10/15 mg par semaine (niveau 1a, très haut degré de certitude) ● Sémaglutide 2,4 mg par semaine (niveau 1a, très haut degré de certitude) ● Liraglutide à 3,0 mg par jour (niveau 1b, catégorie A) ● Naltrexone/bupropion à 16 mg/180 mg 2 f.p.j. (niveau 2a, catégorie B) ● Orlistat à 120 mg 3 f.p.j. (niveau 2a, catégorie B) 	<p>Pour d'autres affections sur lesquelles l'obésité a une incidence (p. ex., l'apnée obstructive du sommeil ou la stéatose hépatique non alcoolique [SHNA]) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La pharmacothérapie a démontré des bienfaits cliniquement significatifs.

Un appel à l'action

L'obésité **n'est pas un choix**, et son traitement ne devrait pas être un privilège. Le refus de couvrir des médicaments efficaces dont l'efficacité est étayée par des données probantes marginalise encore plus les personnes atteintes de cette maladie et entraîne une hausse du coût des soins de santé à long terme.

Je demande respectueusement à [régime/fournisseur d'avantages sociaux] **de réévaluer sa police** et de couvrir ces traitements médicalement nécessaires. Si un tel changement s'avère impossible pour le moment, j'aimerais que vous m'expliquiez clairement les raisons de cette décision. Je vous remercie de votre temps.

Cordialement,